



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Chine

Question écrite n° 120155

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la situation du prix Nobel de la paix chinois. Un an après la très médiatique attribution du prix Nobel de la paix au dissident chinois emprisonné, il aimerait savoir quelles ont été les interventions de la France auprès des autorités chinoises afin de faire libérer cet artisan de la paix.

Texte de la réponse

La nomination au prix Nobel de la paix 2010 de M. Liu Xiaobo (écrivain, rédacteur de la charte 08) a immédiatement entraîné la publication d'une déclaration par le ministère des affaires étrangères et européennes. La France a réitéré l'appel à la libération de Liu Xiaobo et, comme cela avait été fait en juin 2009 lors de l'inculpation formelle, rappelé son attachement à la liberté d'expression. En décembre 2009, l'Union européenne avait, de son côté, appelé « le Gouvernement chinois à libérer sans condition M. Liu Xiaobo et à faire cesser le harcèlement et la détention des autres signataires de la charte 08 ». La situation de Liu Xiaobo, condamné à onze ans de prison, a été abordée à plusieurs reprises dans le cadre du dialogue euro-chinois sur les droits de l'Homme et lors de démarches européennes spécifiques auprès des autorités chinoises compétentes. La dernière session de ce dialogue a eu lieu le 16 juin 2011 à Pékin. La France exprime très régulièrement, au niveau politique, sa préoccupation relative à la situation de Liu Xiaobo, dans le cadre de ses contacts avec les autorités chinoises. De manière générale, la France et ses partenaires européens suivent avec la plus grande attention la question des prisonniers de conscience chinois et font part de leurs attentes aux autorités chinoises lors des rencontres bilatérales et européennes de haut niveau. La France et ses partenaires européens continueront de demander à la Chine des mesures de clémence en faveur de Liu Xiaobo.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120155

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 10944

Réponse publiée le : 22 novembre 2011, page 12232